

LA CONVENTION COLLECTIVE DU 31 OCTOBRE 1951

Contexte

- Cette formation a pour objet d'explicitier aux employeurs les principales mesures issues de la Convention Collective du 31 octobre 1951, y compris dans ses articulations avec le code du travail lorsque celui-ci s'avère plus favorable.

Objectifs

- Connaître l'articulation des textes
- Connaître les spécificités du texte conventionnel

Programme

■ Introduction

- La hiérarchie des normes
- Les modalités d'application de la convention collective
- Les évolutions de la convention collective

■ Analyse du dispositif conventionnel

- Le contrat de travail
- La période d'essai
- Les sanctions disciplinaires
- La durée du travail
 - Durées maximales, repos obligatoires, temps partiel
 - Travail de nuit, astreinte
 - Heures supplémentaires
- La rémunération
 - Eléments de la rémunération
 - Reprise d'ancienneté
- Les congés
 - Congés payés
 - Congés conventionnels
 - Congés pour événements familiaux
 - Congé maternité / paternité
 - Jours fériés
 - Congé pour maladie/accident du travail
- La rupture du contrat de travail
 - Préavis
 - Indemnisation des différentes ruptures

Date(s)

Inter : 14 - 16 - 17 novembre
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

Lieu

Inter : en FOAD sous TEAMS
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

Conditions matérielles (classe virtuelle)

Ordinateur avec caméra et micro intégrés. Casque vivement conseillé. Bonne connexion internet (éviter le wifi et privilégier le filaire)

Durée

Inter : 7 heures (2h30 + 2h30 + 2h)
Intra : selon vos besoins

Tarif

Inter : salarié 280 € / bénévole 198 €
Intra : 1 100 € pour 7h de formation
Nous consulter pour plus de précisions

Public / pré-requis

- Directeurs, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
- Pas de connaissances initiales nécessaires
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances, exposés
- Echanges autour des questions ou des cas rapportés par les participants

Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenante en cours et en fin de formation par des cas pratiques, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
 - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
 - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
 - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

Intervenantes

Sophie REZZI,
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS (formation@uriopss-pacac.fr) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

